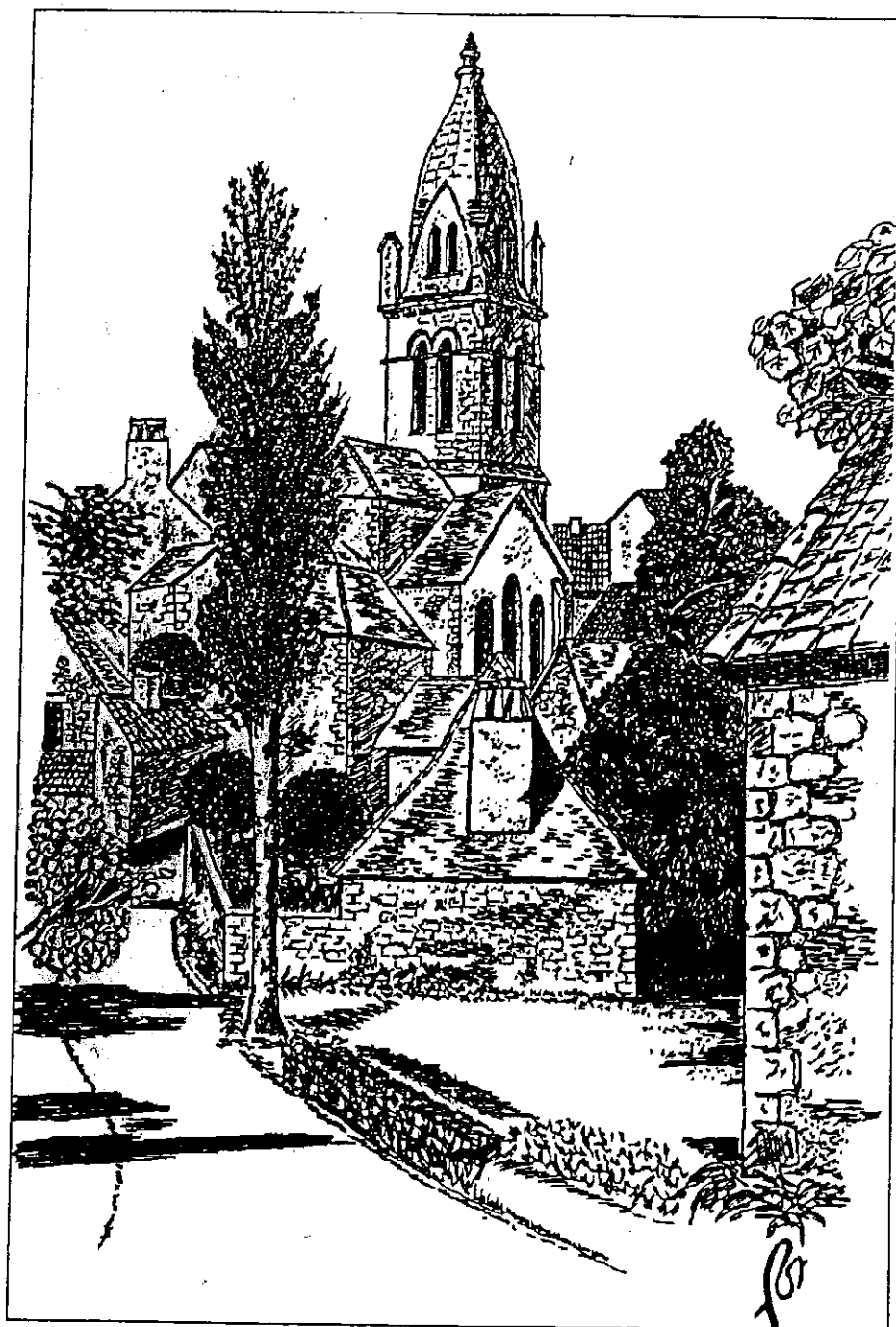




Lou Tambourinaire

N° 173 – AVRIL 2018



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

PAGES

Le mot du Maire	1
-----------------------	---

LA VIE MUNICIPALE

Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 16 Janvier 2018	2,3
▪ Du 20 Février 2018.....	3,4,5,6
La Vie Municipale.....	7
Nouveaux habitants - Décès	7
Remise du label Agenda 21.....	8
Désherbage, brûlage déchets verts, entretien des haies et arbustes	9
Pannes électricité - Pays du Grand Bergeracois – Demandes CNI	10
Renseignements utiles.....	11
Informations à la population	12 à 16
- Distribution de compost	12
- Epidémie de rougeole.....	13
- Semaine de la vaccination.....	14
- Plan d'actions en faveur des papillons.....	15
- Végétaux et voies communautaires.....	16

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Associations de la Commune.....	16
Calendrier des manifestations 2018	17
« Manifestations » :	
- 2 CV en Faux'lies.....	18
- Repas des Boulistes.....	19
- Théâtre Création et Loisirs.....	20
- Olympiades (FC FAUX)	21
- 1 ^{er} mai : Comité des fêtes et Boulistes.....	22

INFORMATIONS DIVERSES

Permanences.....	23
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins	24
Commerçants et artisans de la commune.....	25
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	26
Lettre Actus de l'Agenda 21.....	dernière page



Rédaction	Alain LEGAL
	Yolande FORMAGGIO
	Laure BOURDÉ
	Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

AVRIL 2018

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

L'édition de ce bulletin d'avril marque une période importante pour la commune et ses habitants, avec le vote du budget 2018. Nous allons continuer comme les années précédentes à ne pas augmenter la fiscalité, à avoir une gestion rigoureuse et à finaliser l'ensemble des chantiers engagés malgré les conditions climatiques défavorables.

Après l'étape de remise du label Agenda 21, le comité de pilotage s'est réuni pour définir le plan d'actions 2018, pour lequel nous souhaitons une participation active des habitants.

Nous avons par ailleurs souhaité avancer sur plusieurs démarches au service de la population, pour favoriser le lien social. Le livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants vient d'être finalisé. Une réunion d'échanges avec les associations a été organisée débouchant notamment sur l'organisation d'une journée des associations en septembre.

Enfin, par anticipation sur la réalisation de la bibliothèque, une première rencontre des responsables de la Bibliothèque Départementale a eu lieu pour fixer le cadre du fonctionnement.

Je souhaite remercier l'ensemble des parents et des habitants qui se sont mobilisés, notamment au travers d'une pétition pour le maintien de la 3^{ème} classe. Nous avons en tant qu'Élus assumé nos responsabilités en allant rencontrer à Périgueux la Directrice de l'Inspection Académique et son adjoint, à deux reprises, permettant de bien faire connaître l'organisation pédagogique de notre territoire, et d'obtenir le maintien de cette classe.

Je ne saurais terminer cet édito sans évoquer les graves événements qui ont marqué l'actualité, et rappeler la nécessité d'être tous attentifs aux valeurs qui régissent notre société, la cohésion nécessaire, et la vigilance permanente en terme de sécurité, dans un environnement international qui se fragilise.

Le Maire , Alain Legal



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2018

Le seize janvier deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DUBUC Bernard

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise
Monsieur DECONINCK Christophe a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Participation citoyenne ; présentation par le Major NORMAND,
- Travail d'Intérêt Général ; signature de la convention,
- Belvédère ; lancement du marché public,
- Renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail,
- Demandes de subventions,
- Service TVA du budget principal,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 19 Décembre 2017, à l'unanimité.

1 — Participation citoyenne ; présentation par le Major NORMAND

Messieurs le Major NORMAND et l'Adjudant RATINAUD détaillent le dispositif «Participation Citoyenne » pour une sécurité partagée ; c'est un outil efficace de lutte contre les cambriolages en particulier et aussi contre des actes de délinquance.

Bien que la Commune de FAUX ne soit pas particulièrement impactée par ces délits, ce dispositif permettrait de rassurer la population.

Les élus discutent de ce sujet, donnent un avis favorable et décident de prévoir une réunion entre eux, spécifique à ce sujet.

2 — Travail d'intérêt Général ; signature de la convention

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il a rencontré la responsable de la Direction des Services Pénitentiaires et décrit la démarche des TRAVAUX d'INTÉRÊT GÉNÉRAL (T.I.G),

Ce dispositif permet de faire travailler des personnes qui ont commis des délits mineurs ou certaines contraventions de 5^e classe. Les possibilités d'emploi dans ce cadre sont nombreuses ; ça va de l'amélioration de l'environnement, les travaux d'entretien, la rénovation et l'entretien du patrimoine, le travail de manutention, les actions de solidarité, les tâches administratives, l'accueil....

Une convention est proposée pour définir les conditions dans lesquelles nous recevrons ces personnes ; elle sera retournée au Juge d'Application des Peines.

Monsieur le Maire précise que des communes qui ont déjà utilisé les T.I.G en sont satisfaites.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à l'unanimité.

3 — Belvédère ; lancement du marché public

Le permis de construire relatif à la rénovation du Belvédère est revenu en Mairie, nous pouvons donc commencer les démarches du Marché Public pour la partie travaux.

Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour le Marché Public par Procédure Adaptée de la rénovation du Belvédère, à l'unanimité.

4 - Renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail rédigée par le CENTRE de GESTION de la DORDOGNE. Par le biais de cette convention le Centre de Gestion prend en charge, pour le compte de la Commune, la surveillance médicale des agents et les actions sur le milieu professionnel, conformément à la loi.

La Commune de FAUX adhère à ce service depuis plusieurs années.

Cette convention est arrivée à échéance le 31.12.2017, elle est rédigée pour trois ans et le taux de cotisation est de 0,35 % du salaire brut des agents.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer ladite convention, à l'unanimité.

5 — Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle les différents projets pour lesquels des subventions peuvent être

demandées. Il a reçu Mesdames CHAMOUTON et DARDAILLER du CONSEIL DÉPARTEMENTAL, venues pour faire le point sur les dossiers en préparation.

Ces projets et les chantiers en cours ont aussi été évoqués lors de la visite de Messieurs Mathieu HEUGAS-LACOSTE, nouveau secrétaire général de la Sous-Préfecture de BERGERAC et de son adjoint Kévin ANTON.

Pour ce qui est des contrats de projets communaux ; il a été convenu de regrouper l'aménagement de la Place du Foirail et la construction de la halle.

En résumé nous pouvons déposer les dossiers suivants ;

- Aménagement de la Place du Foirail, construction d'une halle par la D.E.T.R et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
- Aménagement de la piste du circuit de formation de Canguilhem par les CONTRATS de RURALITÉ, les AMENDES de POLICE et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
- Assainissement du cimetière par le FEC (CONSEIL DÉPARTEMENTAL).

Nous pourrions éventuellement bénéficier du FEADER pour l'aménagement de la piste de Canguilhem, la réponse est en attente.

Les CE TEPCV vont pouvoir être demandés, pour les travaux d'isolation de la salle des fêtes et le renouvellement du matériel de l'éclairage public sur le haut du bourg.

Le fonds LEADER pourrait aussi être demandé pour la halle. A ce sujet la subvention accordée sur fonds LEADER pour le salon de coiffure est d'un montant supérieur aux attentes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions, à l'unanimité.

6 — Service TVA du budget principal

Monsieur le Maire explique qu'en juillet 2016, La Commune de FAUX a mis en place 2 services TVA « Salon de coiffure » et « Site de Canguilhem » au sein du budget principal, ceci étant une obligation.

Les Services fiscaux souhaitent qu'il n'y ait qu'un seul service TVA dans le budget principal, à compter du 1^{er} Janvier 2018 et nous conseillent de l'intituler « Budget Principal ».

Le Conseil Municipal, autorise le regroupement de ces deux services, à l'unanimité.

7 — Questions diverses

Réseau électrique

Un renforcement du réseau basse tension est programmé sur le secteur du Plantier et sur Fontaud, qui prévoit la suppression des fils nus restant sur ces deux secteurs, avec la suppression prévue cette année sur la Rue Neuve il ne restera plus de fils nus sur la commune.

Les Séniors

L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Périgord Agenais organise une conférence-débat à ISSIGEAC le 1^{er} Février 2018, intitulée « séniors soyez acteurs de votre santé ». Les thèmes suivants seront abordés ; le bien vieillir, la mémoire, la forme/équilibre, la nutrition, la santé,

Association Notre Village

La cotisation pour 2018, à l'Association NOTRE VILLAGE qui nous apporte son aide dans la démarche de l'AGENDA 21 et le ZERO PHYTO, s'élève à 375,60 €.

Une réunion publique se tiendra à la Salle des Fêtes le 6 Février 2018 à 19h pour la remise du label. Cette association organise dans la Salle des Fêtes le 13 Mars à 14 heures une réunion de présentation de la démarche AGENDA 21 à destination des communes du département avec différents intervenants et des témoignages sur des actions menées notamment sur FAUX.

Nouvelle Mairie

La pose symbolique de la première pierre de la Mairie se fera le lundi 22 Janvier à 11 heures après la réunion de chantier et le démarrage du chantier du City Stade.

Des détails pour l'aménagement des lieux sont évoqués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2018

Le vingt février deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica,

Représentés : TEJERINA Stéphane.

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention S.P.A,
- Contrat d'entretien des cloches électriques,
- Compétence GEMAPI,

- Convention SATESE pour l'assainissement collectif,
- Poteau incendie de Canguilhem,
- Remboursement par l'assurance,
- Avenant au marché public du City Stade,
- Avenant au marché public de la nouvelle mairie,
- Rémunération des contractuels,
- Demande de subvention à la Région pour la géothermie de la nouvelle Mairie et LEADER pour l'aménagement de la halle,
- Compte de Gestion 2017 du Budget annexe d'assainissement,
- Compte de Gestion 2017 du Budget principal,
- Travaux d'isolation de la salle des fêtes,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la séance du 16 Janvier 2018 et demande l'ajout du mot « mineurs » 3° ligne du sujet N° 2, à l'unanimité.

1 – Convention S.P.A

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme les années précédentes, nous devons renouveler la convention qui nous lie à la SAUVEGARDE et PROTECTION des ANIMAUX de BERGERAC pour le service fourrière. Celui-ci est utilisé régulièrement par les services de notre Commune car nous y amenons souvent des chiens ; on compte déjà une vingtaine d'interventions pour divagation, depuis le début de l'année.

Cette procédure permet de rappeler aux propriétaires de ces animaux leurs devoirs.

Pour 2018, la participation à verser à cette association est de 0,65 € par habitant, soit 392,60 €, comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention S.P.A, à l'unanimité.

2 – Contrat d'entretien des cloches électriques

Monsieur le Maire commente le contrat d'entretien conclu avec les Ets BROUILLET et Fils de NOAILLES en Corrèze ; cette entreprise assure l'entretien du système des cloches électriques de l'Eglise depuis de nombreuses années.

La présente convention arrive à échéance le 31 Mars 2018 ; il nous est proposé de la caler sur une année civile, c'est-à-dire pour cette année du 1° Avril au 31 Décembre 2018 et ensuite par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2022.

Chaque année cette société vérifie ;

- Pour les cloches : leur état physique, les suspensions, les jougs, brides, axes, paliers, les battant (points de frappe, chape métallique, baudriers et axes), le beffroi, les planchers et accès,
- Pour les équipements d'horlogerie : Contrôle des mouvements (mécanique, quartz, électrique, système de remontage), vérification des microprocesseurs (processeur, programme, accus de sauvegarde, radio pilotage), vérification et réglages des transmissions (tringlerie, planétaires, récepteurs, minuterie), contrôle du cadran (aiguilles et contrepoids, synchronisation), réactualisation des paramètres, horaires, mélodies, programme et logiciels.

Le coût de la prestation est de 193 € hors taxes par an, soit une augmentation de 13 € par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à l'unanimité.

3 – Compétence GEMAPI

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du transfert de la compétence GEMAPI ; depuis le 1° Janvier 2018, notre Communauté de Communes est devenue compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les Communes membres de la CCPSP avaient déjà confié la compétence gestion des milieux aquatiques au – Syndicat mixte Rivières Vallées et Patrimoine en Bergeracois – au Syndicat Mixte du Dropt Aval - et au - Syndicat Intercommunal du Dropt Amont. La CCPSP est de plein droit substituée à ses communes membres au sein des 3 syndicats.

De ce fait, il est mis fin au mandat des délégués auprès des différents syndicats, désignés par les communes et c'est au Conseil communautaire d'élire des délégués auprès de chacun des syndicats.

Monsieur le Maire propose d'envoyer aux élus un diaporama expliquant le transfert de compétences et détaillant les missions obligatoires et les autres missions soumises au choix de notre communauté de communes.

Dorénavant, ce sont des délégués communautaires qui vont siéger auprès des différents syndicats.

Le conseil municipal prend acte de ces arrêtés préfectoraux.

4 – Convention SATESE pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture de la convention conclue avec le SATESE de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE nous apportant son appui pour l'assistance technique de l'assainissement collectif. Cette convention est établie pour 4 ans.

Les missions du SATESE sont les suivantes ;

Prestations d'assistances techniques : Assistance téléphonique, réalisation des mesures réglementaires, bilans réglementaires ou contrôles annuels supplémentaires, assistance pour le suivi régulier du fonctionnement des ouvrages, validation et interprétation des

résultats d'exploitation, assistance pour la proposition d'améliorations, assistance et validation lors de la mise en place du matériel, visites techniques, fourniture du cahier d'exploitation, fiche de synthèse annuelle du fonctionnement des ouvrages, envoi à l'Agence de l'eau et aux services de l'Etat des mesures réglementaires, formation sur site du personnel exploitant et des élus référents, conseils techniques pour les études.

Prestations d'assurances administratives : Assistance à la saisie du formulaire de demande de l'aide à la performance épuratoire (APE) de l'agence de l'eau, participation aux réunions, assistance pour la validation manuelle d'auto surveillance, à la rédaction du bilan annuel des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement et du cahier de vie, assistance à l'élaboration de conventions ou autorisations de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux, et fourniture d'une documentation sur les droits et devoirs de l'utilisateur et du Maître d'ouvrage.

Le coût de la prestation du SATESE est de 914,76 € TTC pour une année, pour information l'année précédente elle était de 669 € par an ; les élus notent une augmentation de plus de 30 %. Monsieur le Maire explique que les missions de la présente convention sont plus complètes que celles de la précédente.

Il ajoute aussi que l'obligation de transfert de la compétence assainissement aux Communautés de Communes au 1^{er} Janvier 2020 est repoussée à 2026.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer ladite convention, à l'unanimité.

5 – Poteau incendie de Canguilhem

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de Canguilhem le poteau incendie du circuit est devenu difficilement accessible. Un devis de 488.08 € TTC a été établi par la SAUR pour remise en état. Cette somme sera prise en charge par URBA SOLAR.

Monsieur le Maire va également demander à URBA SOLAR de remédier à l'écoulement des eaux de pluies qui se fait sur la route depuis les travaux de construction du parc photovoltaïque et à l'entreprise MONTASTIER la remise en état des bas-côtés à la Fontaine de Souloyre.

Monsieur le Maire précise que le coût des travaux d'aménagement de l'accès ESTEBE a été pris en charge en totalité par URBA SOLAR.

6 – Remboursement par l'assurance

Monsieur le Maire signale que du fait de la révision du contrat d'assurance en début d'année 2017, un avoir de 758,32 € nous a été attribué.

GROUPAMA ayant omis de soustraire cet avoir de la facture 2018 nous a finalement envoyé un chèque du montant de l'avoir.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque, à l'unanimité.

7 – Avenant au marché public du City Stade

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les consignes données par la commission en charge de la construction du City Stade n'ont pas été reprises correctement dans le Cahier des Charges Techniques du marché public.

De ce fait, des modifications sont à prendre en compte. Un devis a été établi par Paysage Conception Sarl pour reprendre les plus-values dues à ces oublis (pour 15 888€ TTC) et les compensés à l'euro près.

En moins-values

- Suppression du filet pare ballon pour 852 €,
 - Suppression de la fourniture et mise en place de terre végétale pour 9 500 €,
- Soit une moins-value totale de 10 352,90 €.

En plus-values

- Filet pare ballon du stade principal pour 2 558,70 €,
 - Fourniture et pose de 2 buts brésiliens complémentaires,
 - Dépose de poteaux bétons, évacuation,
 - Création d'une noue de guidage des eaux pour 560€,
 - fourniture et pose de PVC 250 pour 500 €,
 - Création d'un regard diamètre 600 sur réseau existant pour 373,20 €,
 - Création d'un regard avaloir 40 x 40 pour 260 €,
 - Tranchée compris sablage et grillage 3 500 €,
 - Fourreau 930 €,
 - Cablette de terre pour 1 147 €,
 - Regard B 40 dessus fonte pour 524 €,
- soit une plus-value totale de 10 352,90 €.

Monsieur le Maire présente les agrès retenus pour le parcours de santé. Monsieur ROMERO propose de remplacer les barres parallèles par un produit plus adapté à une utilisation tout public.

Le Conseil Municipal, valide ces modifications, à l'unanimité.

8 – Avenant au marché public de la nouvelle mairie

Dans l'attente des devis les décisions concernant ces avenants sont repoussées.

9 – Rémunération des contractuels

Monsieur le Maire précise aux élus que les indices de rémunération de nos agents contractuels sont inchangés depuis 2014 et se trouvent en dessous du seuil du SMIC. Il est opportun de les réviser.

Nous pouvons attribuer l'indice 347/325 pour les emplois en question.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'appliquer l'indice 347/325 aux emplois contractuels, à l'unanimité.

10 – Demande de subvention à la Région pour la géothermie de la nouvelle Mairie et LEADER pour l'aménagement de la halle

Une demande de subvention avait été déposée auprès de l'ADEME. Mais celle-ci ne peut pas intervenir sur ce type de dossier (puissance non suffisante). Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de subvention auprès de la région pour 65% du montant des travaux de réalisation du chauffage par géothermie.

Pour le dossier d'aménagement de la halle une demande de subvention LEADER sera déposée dès réception des réponses de financement CONTRAT D'OBJECTIF et DETR, dans l'optique d'obtenir un montant global de subventions approchant 80%.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions, à l'unanimité.

11 – Compte de Gestion 2017 du Budget annexe d'assainissement

Reporté à une date ultérieure.

12 – Compte de Gestion 2017 du Budget principal

Reporté à une date ultérieure.

13 – Travaux d'isolation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les devis des travaux d'isolation de la salle des fêtes ;

Par l'entreprise APITERM de CREYSSE pour la somme de 4 284 € hors taxes, et ECO HABITAT CONCEPT de BERGERAC pour la somme de 3 863,80 € hors taxes. Ces entreprises ont vérifié sur place la solidité de l'ossature du plafond suspendu et sa capacité à supporter le poids de l'isolation.

Pour ce qui est du remplacement des 3 fenêtres et de la porte des WC, des devis ont été présentés par l'entreprise FERMETURES 24 de FAUX pour la somme de 4 015 € (HT) et DECOMAT pour la somme de 2 819,70 € (HT).

Les devis retenus de 3 863.80 € et 2 819.70 € représentent une dépense totale de 6 683.50 € (HT). Ces travaux bénéficient de 1 000 € de subvention par le FEC (Fonds d'Équipement Communal), et une demande au titre des CEE (Territoire à énergie positive) va être déposée.

Le Conseil Municipal, valide les devis, à l'unanimité.

14 – Questions diverses

ÉCOLE DE FAUX

Monsieur le Maire a été Informé très tardivement de la non reconduction de la 3° classe, il est intervenu immédiatement auprès de Madame l'Inspectrice d'Académie et a pu l'informer des spécificités de notre école qui font que le maintien de cette 3° classe est cohérent avec le territoire.

La mobilisation de plusieurs acteurs, ainsi qu'une pétition de 300 signatures ont permis que le poste de FAUX soit reconduit pour une année.

Monsieur le Maire va faire un courrier aux parents d'élèves qui se sont mobilisés pour les remercier et leur demander de se mobiliser à nouveau pour redynamiser l'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES.

Il reste à organiser la répartition des élèves entre les Ecoles de FAUX et ISSIGEAC, l'idéal serait d'avoir plus de 60 enfants scolarisés à FAUX.

Pour le conseil municipal le but reste la pérennisation de la 3° classe qui n'est pas acquise et demandera une mobilisation de tous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'activité de l'agence postale est en hausse. Les élus félicitent le personnel communal en charge de notre agence et espèrent que le transfert prochain dans la nouvelle mairie confortera cette activité.

PROBLÈME SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La ligne en moyenne tension qui passe à VERDON est en mauvais état ce qui a entraîné des coupures importantes sur la commune de FAUX.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire une visite des réseaux doit avoir lieu pour fixer la date des travaux prévus sur cette ligne en 2018 afin que leur exécution soit la plus rapide possible.

ORDURES MÉNAGÈRES

Suite à des interventions de plusieurs maires la généralisation des bornes d'apport volontaire sur tout le territoire de la communauté de communes est abandonnée.

Faux restera en ramassage individuel avec passage en camion robotisé au porte à porte sauf pour les secteurs où ce camion ne pourra circuler (à définir avec la CCPSP).

Seules EYMET et ISSIGEAC passent en borne d'apport volontaire.

Après de nombreux échanges au sein du conseil communautaire, c'est la proposition 3 qui a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

LA VIE MUNICIPALE

Le Journal contient de nombreuses informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.

N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !



NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la **remise du livret d'accueil**,

et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village.

Merci d'avance.

NOUVEAUX HABITANTS

M. et Mme Raymond et Catherine BOISSERIE et leur fils Pierre, aux Grèzes.

M. et Mme Jean-Yves et Brigitte DIDIER, au Bourg.

Madame Jacqueline CONTE, à La Robertie.



DÉCÈS

M. André BENOIT, décédé le 25 Mars 2018 à l'âge de 84 ans.

Toutes nos condoléances à la famille.

Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

LA VIE MUNICIPALE

Agenda 21

Remise du Label Le 6 Février 2018

Mardi 6 février 2018 s'est déroulée la remise officielle du Label Agenda 21, en présence de M. Yannick Lagrenaudie, Administrateur de l'association Notre Village, Maire de la commune nouvelle Saint-Aulaye Puymougou et Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, et de Julie Bernical, Agent de développement et de communication au sein de l'association, qui nous a suivis et a été un soutien administratif et technique pour notre démarche.



La labellisation est représentée par ce panneau que vous pourrez voir installé aux entrées de Faux route de Bergerac et route de Beaumont.

La charte Agenda 21 (document ayant servi pour la présentation au jury de notre projet) est disponible pour consultation en mairie. N'hésitez pas !

Que faire pour participer à l'Agenda 21 ?

44 actions sont prévues dans notre Agenda. C'est vaste, et nous aurons besoin d'un coup de pouce pour certaines actions. Nous vous solliciterons le moment venu, l'occasion pour vous de prendre part à ce projet !

A quoi ressemble l'Agenda 21 ?

C'est un ensemble d'actions (appelées aussi « fiches-action »), triées et rangées par axes et dans chaque axe, par objectif.

L'Agenda de Faux comporte 3 axes :

- « J'Habite sur mon territoire » (avec 4 objectifs),
- « Je suis acteur sur mon territoire » (avec 4 objectifs),
- « Je protège mon territoire pour les générations futures » (avec 5 objectifs).

Le but est d'agir pour le bien-être des habitants et le « bien-être » de l'environnement.

Exemples concrets :

✿ La nouvelle mairie-maison de services : elle fait partie de l'Agenda 21, même si le projet est entré en réflexion bien avant ! C'est la fiche-action n° 6 rangée dans l'axe 1, objectif 2.

Axe 1 = « J'habite sur mon territoire » - Objectif 2 = « ...en offrant de nouveaux services ».

✿ Le terrain multi-sports : c'est la fiche-action n°8 rangée dans l'axe 1, objectif 2.

Axe 1 = « J'habite sur mon territoire » - Objectif 2 = « ...en offrant de nouveaux services ».

✿ Un livret d'accueil pour les nouveaux habitants : c'est la fiche-action n°14 rangée dans l'axe 1, objectif 2. Axe 1 = « J'habite sur mon territoire » - Objectif 2 = « ...en offrant de nouveaux services ».

✿ La mise en œuvre de la charte Zéro pesticide : c'est la fiche-action n°32 rangée dans l'axe 3, objectif 10. Axe 3 = « Je protège mon territoire pour les générations futures » - Objectif 10 = « ...en se comportant différemment ».

LA VIE MUNICIPALE

Démarches & vie citoyenne

RAPPEL : DÉSHERBAGE

Le désherbage des fossés et bordures des chemins ruraux, des voies communales et des voies départementales par les habitants et les particuliers est **INTERDIT**, sous peine d'amendes.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour désherber le domaine public.

La commune de FAUX est adhérente à la **Charte Zéro Phyto** (Conseil Départemental) depuis 2017. Des informations supplémentaires sur cette charte bientôt (Agenda 21).

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

RAPPEL : Le brûlage des déchets verts est **interdit du 1^{er} mars au 30 septembre.**

Toute déclaration ou demande émanant de particuliers se verra refusée. En effet, la mairie doit envoyer à la gendarmerie et au SDIS (pompiers) ces déclarations (pour des raisons de sécurité) et nous avons déjà été notifiés que ces demandes sont refusées à partir du 1^{er} mars.

Pour plus d'informations : se référer à l'**arrêté préfectoral n°24-2017-04-05-001** pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage.

Durant cette période, vous pouvez apporter vos déchets verts en **déchetterie** (horaires à la fin du journal).

ENTRETIEN DES ARBRES, HAIES, ARBUSTES

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez demander à votre voisin de couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-mêmes.

De même, vous êtes responsables de la coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux dépassant de votre propriété.

Source : service-public.fr

LA VIE MUNICIPALE

Démarches & Vie citoyenne

PANNES D'ÉLECTRICITÉ

Le 20 Février dernier, une grosse panne d'électricité est survenue sur la commune (ainsi que quelques autres avant). Cette dernière provenait d'une attache défectueuse sur une ligne entre Faux et Verdon.

Ces coupures proviennent d'une ligne moyenne tension qui est dans un état vieillissant mais qui fait actuellement l'objet de rénovations.

Dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février, vous y trouverez des informations sur l'intervention de la commune.



PARC PHOTOVOLTAÏQUE : ces coupures d'électricité n'ont aucun lien avec la production de la centrale photovoltaïque de Canguillem, qui est envoyée directement au poste de Tuillères.

PAYS DU GRAND BERGERACOIS



La commune possède une page Internet sur le site du Pays du Grand Bergeracois.

Si vous ne la connaissez pas : <http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/faux/lamairie.asp>

Vous y trouverez des informations sur la commune et ses activités, ses habitants. Vous y trouverez également d'anciens numéros du Tambourinaire.

Y sont aussi répertoriés des liens concernant vos droits et les démarches : impôts, demandes d'actes d'Etat-Civil, travail, logement, social... pour toute question que vous pourriez vous poser.

DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

RAPPEL : les demandes de carte d'identité se font désormais en ligne sur le site de l'ANTS.

Procédure : pré-demande en ligne (= ancien formulaire papier) sur le site de l'ANTS

Puis

Dépôt du dossier et retrait de la CNI à la Mairie de Bergerac ou à la Mairie de Lalinde.



Les vacances d'été approchent, ainsi que les examens de fin d'année scolaire.

Désormais, aucune carte d'identité ne peut être délivrée en urgence.

Pour éviter d'être pris de court, nous vous recommandons de ne pas attendre le dernier moment pour réaliser votre demande.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Coordonnées de la mairie

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

est effectué le Lundi matin

Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août).



N° VERT du SMD3 : 0 800 942 601

OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT

LUNDI

MERCREDI

VENDREDI

De 14h00 à 18h30

OUVERTURE de l'AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU VENDREDI
De 14h00 à 17h00

Semaine du 02 au 06 avril :

Agence Postale ouverte
uniquement les :

mardi 03 avril
et
vendredi 06 avril

De 14h00 à 17h00

DISTRIBUTION DE COMPOST

DISTRIBUTION
GRATUITE



Le samedi 28 AVRIL 2018

- Déchèterie de Bergerac : 9h-12h / 14h-17h
- Déchèterie de Sigoulès : 9h-12h / 13h30-17h
- Déchèterie d'Issigeac : 9h-12h / 13h30-17h
- Déchèterie de St Pierre : 9h-12h / 13h30-17h

Pensez à vous munir de votre carte de déchèterie.
Plus d'info sur www.smd3.fr
Renseignements au 05.53.58.55.57



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisée par le service communication du SMD3 - Imprimé par nos soins



ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE

ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE ÊTES-VOUS PROTÉGÉ ?

ENFANTS, JEUNES, ADULTES

LA SEULE PRÉVENTION EST LA VACCINATION

PARLEZ-EN VITE À VOTRE MÉDECIN OU VOTRE PHARMACIEN

Le virus de la rougeole est actuellement présent et circule en Nouvelle-Aquitaine. Maladie à déclaration obligatoire par les professionnels de santé, la rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Très contagieuse, la rougeole concerne tout le monde, quel que soit son âge.

Rappel : suspicion de rougeole = fièvre supérieure ou égale à 38,5°C

+ Éruption cutanée

+ au moins un des signes suivants : conjonctivite, coryza, toux, signe Koplik.

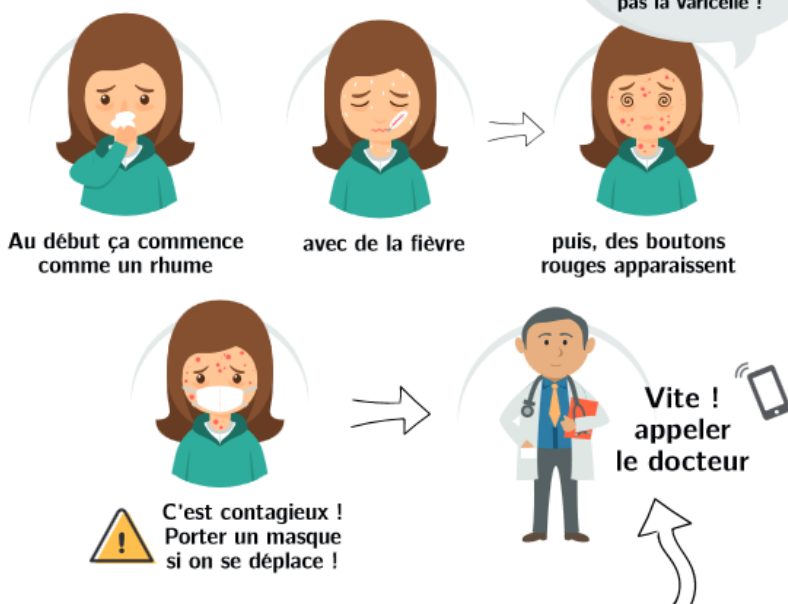
La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Pour déclarer un cas ou même une suspicion, **téléchargez le formulaire Cerfa 12554*03** et renvoyez-le par courriel à ars33-alerte@ars.sante.fr

La Rougeole, c'est grave ?

Oui ! Surtout pour les bébés et les adultes.

La rougeole peut obliger d'aller à l'hôpital. On peut même en mourir, mais il existe un vaccin qui empêche d'attraper la rougeole.

Comment la reconnaître ?



ARS - SEMAINE DE LA VACCINATION



Pour plus de renseignements :

<http://www.vaccination-info-service.fr/>

En 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont **obligatoires** avant l'âge de 2 ans **pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018**.

Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.



2018
calendrier simplifié
des vaccinations

		VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les nourrissons nés à partir du 1 ^{er} janvier 2018											
Âge approprié	1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG													
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite													Tous les 10 ans
Coqueluche													
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)													
Hépatite B													
Pneumocoque													
Méningocoque C													
Rougeole-Oreillons-Rubéole													
Papillomavirus humain (HPV)													
Grippe													Tous les ans
Zona													

PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES PAPILLONS



Plan Régional d'Actions en faveur des lépidoptères patrimoniaux

Déclinaison du Plan National d'Actions
en faveur des *Maculinea*



Le Conservatoire d'Espaces Naturels Aquitaine (CEN) est **autorisé, par arrêté préfectoral, à entrer sur les propriétés privées** pour inventaires naturalistes **jusqu'au 31 octobre 2018**, dans le cadre du Plan Régional d'actions en faveur des Lépidoptères patrimoniaux.

Les agents mandatés par le CEN Aquitaine devront être en possession d'un ordre de mission et d'une copie de l'arrêté préfectoral. Il est demandé aimablement aux habitants de n'apporter aucune gêne ni interdiction lors d'une possible visite.

PRA
Lépidoptères
Aquitaine

**Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine**

DREAL Nouvelle Aquitaine
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

**Présent
pour
l'avenir**

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



En tant que riverain, nous vous rappelons que vous êtes concernés.

La responsabilité des propriétaires riverains peut être engagée en cas d'accident lié au non-respect des règles d'entretien des plantations en bordures du domaine public.

Les propriétaires doivent obligatoirement élaguer, arbres, arbustes, haies en bordure des voies publiques communautaires ou communales.

Aussi le président de la communauté des communes ou les maires ont le droit au titre de leur pouvoir de police, d'exiger des propriétaires la parfaite exécution des règles d'entretiens des plantations en bordure de domaine public.

Toutefois, sachant, que nul ne peut intervenir sur le domaine public sans autorisation, il vous est fortement recommandé de faire une demande d'autorisation de voirie auprès de votre mairie pour débiter toute intervention.

Nous comptons sur votre compréhension et sur la bonne exécution de la réglementation en vigueur.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

œ Calendrier manifestations 2018 œ

Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
	2018	
1 ^{er} Avril	Chasse aux œufs	A Vos Savons
13 Avril	Olympiades	FC Faux
14 Avril	Repas de début de saison	Les Boulistes
28 Avril	Repas des chasseurs	Amicale des Chasseurs
1 ^{er} Mai	Omelette à l'aillet Concours de pétanque	Comité des Fêtes Les Boulistes de Faux
18 Mai	Repas de l'association	A Vos Savons
19 Mai	Marché aux plantes	A Vos Savons
26 Mai	20h30 Théâtre 17h00 Concert de l'Harmonie Puy-L'Évêque	Création & Loisirs Harmonie Puy-L'Évêque
9 Juin	Théâtre Tournoi de sixte	Création & Loisirs FC Faux
16/17 Juin	Le week-end des 2CV en Fauxlie's	2CV en Fauxlie's
23 Juin	Fête de l'association	Création et Loisirs
30 Juin	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
07/08 Juillet	Week-end « Descentes en caisses à savon »	A Vos Savons
14 Juillet	Repas entrecôtes-frites	Les Boulistes de Faux
21 Juillet	Les Tables de la Fontaine	A.A.M
13 Août	Concert des Fêtes	Comité des Fêtes et Jean Ballion
14 Août	Concours de pétanque des Fêtes	Comité des Fêtes
15 Août	Fête du village	Comité des Fêtes
1 ^{er} Septembre	Concours de pétanque	FC Faux
8 Septembre	Fête des Associations	Toutes les associations et la Municipalité
6 Octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux

2 CV EN FAUX'LIES - 16 et 17 JUIN 2018

FAUX en PERIGORD

LES 2 CV en FAUXLIE'S

70 ans des 2CV/50 ans de la méhari



SAMEDI à partir de 14 h et DIMANCHE toute la journée

Expo 2 cv et dérivés, ventes de pièces neuves et occasions sécurité routière avec simulateur pilotage moto.

Road book à disposition

Samedi à partir de 19h

*animé par **Nostalgie 80***

15€

Apéritif

Foie gras sur toast

Confit de canard

Haricots couennes

Salade/cabecou

Fraises, café et vin compris

Repas ouvert à tous

Réservation au 06 72 44 59 70

Marcomini2cv@orange.fr

Dimanche 9h

Randonnée pédestre

Coin enfants avec LEGOS

prêtés par Brick Team

Aquitaine

Marché d'artisans

Journée animée par

***NATHALIE LIGOCKI* à**

L'accordéon

Restauration et buvette sur place

Les Boulistes de Faux

Organisent un repas

Samedi 14 avril 2018

19h30

Salle des fêtes de Faux

MENU

**Apéritif
Tourrin blanchi
Entrée
Poulet Basquaise
Salade
Fromage
Dessert**

Café et vin compris

PRIX

Adultes : 20 €

Enfants jusqu'à 12 ans : 8 €

N'oubliez pas vos couverts !

Réservations :

jusqu'au 7 avril 2018 inclus

contacts :

François Mahieu : 05 47 77 26 70

Yves Duhault : 05 53 58 42 69

Bibi Mahieu : 06 24 40 10 55

Association Création et Loisirs

THÉÂTRE UNE SOIRÉE JOYEUSE !

samedis 26 mai et 9 juin à 20h 30



folies, farces !

LABICHE
L'Affaire de
la Rue de Lourcine

MOLIÈRE
scènes de
LE MALADE
IMAGINAIRE

Mise en scène : Carol Warner

SALLE DES FÊTES DE FAUX

Entrée : 5 euros (enfants : gratuit)

Contact : **05 53 22 89 21**



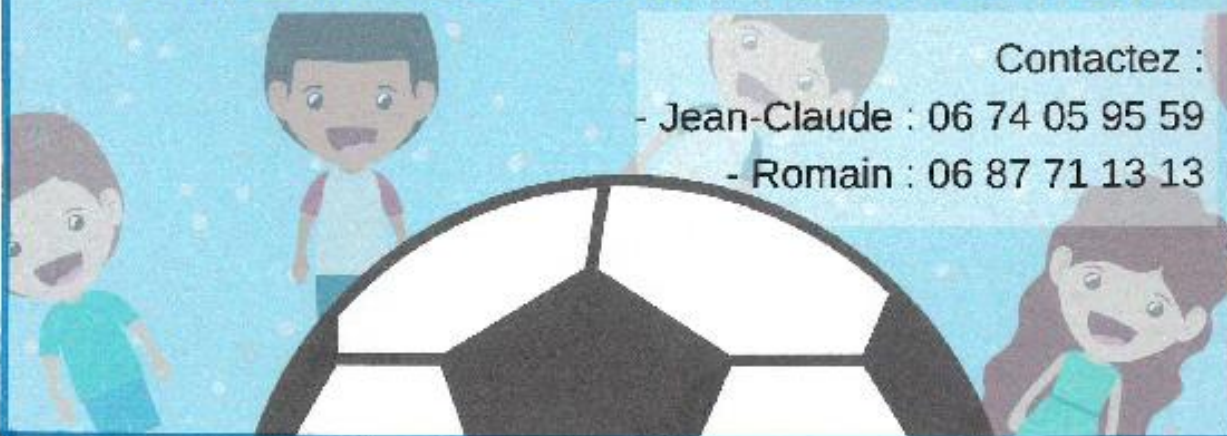
VACANCES DE PAQUES
VENDREDI 13 AVRIL - 13H30 À 17H00

OLYMPIADES

encadrées par les éducateurs du FC FAUX

REJOINS-NOUS
AU STADE DE FAUX!

APRÈS-MIDI SPORTIVE GRATUITE & CADEAUX
POUR LES JEUNES NÉS ENTRE 2007 ET 2013



Contactez :

- Jean-Claude : 06 74 05 95 59

- Romain : 06 87 71 13 13

FAUX

1^{er} MAI 2018

9H00 Concours de Pétanque

Organisé par les Boulistes de Faux

A partir de

12H OMELETTE A L'AILLET

SOUS CHAPITEAU en cas de mauvais temps

6€

ASSIETTE

- Omelette,
- Salade,
- Fromage,
- Tranche de pain.

MENU ENFANTS

- Saucisse
- Chips
- 1 Boisson

2€

Place du Foirail

Organisé par
Le Comité des Fêtes

Sur place :

Apéritif, grillades,
sandwich, dessert,
café, vin rouge/rosé



Pour une meilleure organisation,
pensez à vous inscrire :

05 53 24 34 79

07 86 41 00 01

05 53 61 68 01

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE

de la Direction Départementale de la Solidarité
et de la Prévention tient une permanence

Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,

Siège : CMS de SIGOULES

☎ 05.53.02.06.13



M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC (Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide,
24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou,
24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de
8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-
vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à
16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de
professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales,
remise de pièces, signaler un changement d'adresse
ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –

Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à
17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,

3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- Jeudi 19 Avril 2018

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de
communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et
de la famille, fédération des consommateurs,
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux
victimes, conciliateur, médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18 SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80 Permanences Lundi – Mercredi après-midi Dimanche matin

MAIRIE de FAUX 05.53.24.32.40
09.77.44.58.96
Télécopie 09.70.62.53.28

faux24.mairie@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX 05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET 05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) 05.53.58.70.49
(Distribution) 05.53.22.70.29

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD

Accueil 05.53.22.57.94

ÉCOLE d'ISSIGEAC 05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX 05.53.24.32.17

SPANC (Service Public 07.87.11.97.49
d'Assainissement Non Collectif)

AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD 05.53.74.26.25

(Association Maintien A Domicile)
– EYMET

CIAS – EYMET 05.53.22.98.16

OFFICE du TOURISME

-d'ISSIGEAC 05.53.58.79.62

-d'EYMET 05.53.23.74.95

DECHETERIE d'ISSIGEAC 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC 05.53.58.73.83

TAXIS RAYMOND – 05.53.61.76.74

ISSIGEAC et FAUX 06.74.84.39.39

HÔPITAL - BERGERAC 05.53.63.88.88

PHARMACIES (ISSIGEAC)

- des TILLEULS 05.53.58.60.64

- HUMPHRIES 05.53.58.70.10

CABINET MÉDICO – DENTAIRE 05.53.58.71.33
(ISSIGEAC)

INFIRMIERES à FAUX

06.88.20.28.57

Mmes Christine MARTIN-
VERBEKE, Françoise CHARRIER,
Sandra GOUIN et Delphine POLET

INFIRMIER(ES)

- Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) 05.53.74.85.58
06.84.36.12.83

- Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) 05.53.88.85.83

- M. ADELAÏDE (Luxopuncture -
BOUNIAGUES) 06.76.82.89.76

- Béatrice LACOSTE-LAFOSSE 06.71.24.00.88
(BOUNIAGUES)

KINESITHERAPEUTES

-S. GLORIEUX et Ch. LE 05.53.24.12.37
MORVAN (ISSIGEAC)

-Mme BORINI Marcella 05.47.77.98.88
(BOUNIAGUES)

- S. POIRIER (FAUX) 06.28.69.40.30

OSTÉOPATHES

-M. - MME POIRIER, Mme 05.53.63.90.50
GARCIN (BOUNIAGUES)

-M. CHAPUIS (ISSIGEAC) 06.72.65.41.21

-Melle CHATEAURAYNAUD 06.62.95.65.26
(ISSIGEAC)

PEDICURE PODOLOGUE

Mme MONNIER A. (ISSIGEAC) 06.61.69.36.06

PSYCHOPRATICIENNE

TOURRES P. (BOISSE) 06.88.55.78.93

VÉTÉRINAIRE

C. MEERTS à MONSAGUEL 05.53.24.20.11

SAGE-FEMME 05.53.57.83.22

Mme DIEZ (BOUNIAGUES) 06.86.98.37.05

S-PREFECTURE BERGERAC 05.47.24.16.16

CENTRE IMPÔTS BERGERAC 05.53.63.67.20

E.D.F Dépannage 09.72.67.50.24

SAUR Accueil client et 05.81.31.85.03
branchements

SAUR dépannage 7j/7j 05.81.91.35.05

SECOURS CATHOLIQUE 05.53.57.73.72

SMD3 (collecte des ordures 0 800 942 601
ménagères) (n° vert)

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC 05.53.61.08.46

AEROPORT Roumanières 05.53.22.25.25

www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'EYMET, Abbé Fabre)
<https://eymet-paroisse.jimdo.com>

Dimanche 1^{er} Avril 2018
10h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec
les médecins D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre le
MEDECIN DE GARDE,**

un seul numéro à composer : le 15

Vous serez mis en relation avec le
médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateauforttour.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHE Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux

Contact au Cabinet de BOUNIAGUES : 05 53 63 90 50

AUTRES

NATUROPATHE,

RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE -

ROUSSELY – GASSEAU –



ENERGETICIENNE : Amélie

PSYCHOTHERAPEUTE : Josette

06.62.92.88.96

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Permanences (Madame PIET)

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre)

☎ 05.53.22.57.94

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande de conception auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

Coordonnées du technicien :

Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccp24.spnc@orange.fr

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

JOURS FÉRIÉS

LUNDI 02 AVRIL 2018 (Pâques) : le ramassage des ordures est **MAINTENU**

LUNDI 21 MAI 2018 (Pentecôte) : le ramassage des ordures est **MAINTENU**